SECONDE LETTRE

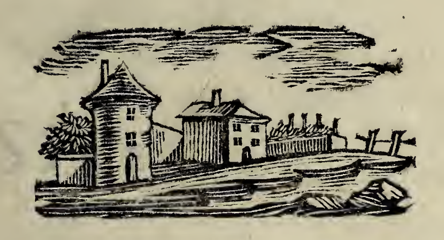
ADRESSÉE

AU ROI

Par M. DE CALONNE.

Le 5 Avril 1789.

Prix, 24 ſols broché.



LONDRES,

De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, SNOW-HILL.

1789.



SIRE,

En adreſſant à Votre Majeſté ma derniere lettre, j'ai moins conſulté ma gloire & mon intérêt perſonnel, que les devoirs que m'impoſoit mon titre de citoyen français, titre que je chérirai juſqu'à mon dernier ſoupir. Je voyois déjà les dogues littéraires prêts à s'élancer ſur cet écrit patrioti-

que pour le lacérer de leurs dents meurtrieres ; je les voyois empoiſonnant toutes ces intentions, répudiant tous mes principes, altérant ou mutilant le ſens de mes idées, me harcelant de toutes parts, vomiſſant contre moi mille imprécations fanatiques, & m'accablant d'autant d'injures. J'avois prévu tout cela, Sire ; & ces efforts de la calomnie en embuſcade, ne m'avoient point ébranlé dans le deſſein que j'avois de vous donner une marque nouvelle de mon dévouement & de ma fidélité.

Je dirai plus, Sire : je m'attendois que, dans un moment où toutes les claſſes de la ſociété, & preſque tous les individus ſont tout-à-coup devenus légiſlateurs ou réformateurs en France, les Politicomans n'auroient pas été ſi ſobres envers moi, de brocards, d'outrages & de calomnies. On compte ſeulement quatre prétendues réponſes à ma lettre, publiées & colportées avec profuſion, & entre ces quatre libelles, un ſeul paroît avoir fixé l'attention, ou du moins la curioſité publique. C'eſt la brochure intitulée : *Obſervations rapides ſur la lettre de M. de Calonne au Roi.* Je ne m'arrêterai pas à relever la dureté des expreſſions, le ton tranchant & deſpotique, la baſſe flatterie de ce chef-d'œuvre jéſuitique ; mais je dois à la vérité, je dois à la droiture de mes intentions, à ma conſcience indignée, je vous dois enfin, Sire, à

vous, à votre peuple, aux bienfaiteurs de votre empire, un éclairciſſement ſur la cruelle & perverſe malignité des interprétations, & ſur les altérations que s'eſt permiſes à chaque page cet auteur paraſite.

Je me crois obligé de développer & d'appuyer par des raiſonnemens invincibles, les principes que j'ai établis dans ma premiere Lettre; principes conſtans, invariables, puiſés dans les regles d'une ſaine politique, adoptés par les plus célebres Ecrivains, & qu'il a plu à mon cenſeur de combattre par des injures & par des exclamations forcées.

Sire, je ne parlerai pas plus ici de moi, que dans ma premiere lettre; je ſerai plus précis, & je me bornerai à relever les horreurs puniſſables, les inculpations ſcandaleuſes que l'auteur délirant des *obſervations rapides* a oſé me prêter. Ma lettre du mois de février n'avoit pour objet que d'éclairer la religion de Votre Majeſté, qu'une foule de libelliſtes ſoudoyés s'efforcent de ſurprendre par leurs clameurs : je vous adreſſe celle-ci dans la ſeule intention de vous déſabuſer, Sire, ſur les inductions & les impreſſions déſavantageuſes qu'on auroit pu vous inſinuer d'après un pamphlet inſidieux, commandé pour combattre, ou plutôt pour dénaturer mes idées, mes principes & juſqu'à mon ſtyle.

S'il eſt dans la deſtinée des grands, & ſur-tout des Rois, d'être le jouet de l'erreur & du menſonge, on doit ſavoir toujours quelque gré à celui qui tente de les éclairer & de les déſabuſer.

Je n'entreprendrai point, Sire, de relever ici toutes les baſſes calomnies, les plates narrations répandues ſur mon compte dans ces dernieres circonſtances, ni les ſots & imprudens propos qu'on a mis dans votre bouche royale. Ah! qu'ils vous connoiſſent bien peu, Sire, ces forcenés qui vous font tenir un pareil langage! Qu'ils méritent de vous approcher; & ils apprendront à vous apprécier.

Mais ſi, par reſpect pour Votre Majeſté, je vous épargne le récit faſtidieux des anecdotes controuvées, des fables répandues dans toutes les ſociétés avec un zele amer pour m'inculper de plus en plus à vos yeux & à ceux d'une nation que j'ai toujours aimée, quoi qu'en diſent les méchans, vous me permettrez, Sire, de ne point paſſer ſous ſilence deux de ces *contes nouvelles*, qu'il importe pour votre gloire & pour la mienne de détruire dans l'eſprit de quelques perſonnes trop portées à croire ſans aucun fondement, tout ce qu'on débite en ma défaveur.

On a d'abord répandu qu'après avoir reçu ma lettre du 4 février, vous l'aviez rejetée en colere, & que vous m'aviez ſur le champ, formellement

défendu de ne *plus me mêler des affaires politiques de ma patrie.*

Cette fausse nouvelle se détruit d'elle-même, en ce qu'elle mettroit Votre Majesté en contradiction avec ses intentions paternelles, & les principes inaltérables d'équité qu'elle signale tous les jours.

Vous avez invité, Sire, tous les sujets de votre royaume à éclairer votre conseil & vos ministres; dans cette invitation, vous n'avez fait aucune distinction d'âge, de rang, ni de personne; ainsi, défendre à un de vos sujets d'épancher son cœur & de retracer ses idées pour le bien de votre empire, c'eût été dire: il est vrai que j'ai prié tous mes sujets d'éclairer mon inexpérience dans la grande carriere qui s'ouvre devant moi, mais cette invitation n'étoit qu'un jeu perfide pour couvrir mes entreprises; mes ministres ont été arrêté, tout réglé irrévocablement, & je défends expressément à tout homme qui ne seroit pas de l'avis de mes ministres, d'écrire & de répandre des lumieres sur leurs opérations.

Votre Majesté auroit été capable de commettre une pareille inconséquence à l'égard d'un de ses sujets (hypothese impossible), qu'elle ne m'eût jamais interdit, à moi qui ai eu l'honneur de coopérer au gouvernement de son royaume, à moi qui conserve encore dans la proscription,

le caractere ineffaçable de ſon miniſtre, l'examen diſcuté & réfléchi des opérations d'un de mes ſucceſſeurs, qui a eu la liberté de cenſurer, d'attaquer même ouvertement les miennes, lorſque j'étois en place, que l'intolérance de la Preſſe exiſtoit en France, que perſonne ne l'y avoit invité, qu'il étoit aſſuré de déplaire à ſon Roi, & de trouver une foule de déſapprobateurs.

La ſeconde fable imaginée a été que Votre Majeſté m'avoit expreſſément défendu de quitter Londres: comme ſi, dans un moment où toutes les provinces ſéparément aſſemblées demandent unanimement la reſponſabilité des miniſtres, il ſeroit équitable de m'interdire tout moyen de juſtification, & d'aſſurer le triomphe de mes ennemis, & de perpétuer contre moi les imprécations & les blaſphêmes d'une multitude enjouée, qui s'aigrit avec la même facilité qu'elle s'enflamme, & qui, ſemblable à une cire amollie, reçoit ſervilement l'impreſſion qu'on veut lui donner! Sans doute, Sire, vous étiez incapable de me ſignifier un pareil ordre; mes ennemis même s'y ſeroient formellement oppoſés: mais ſi Votre Majeſté, ſoit par prévention contre moi, ſoit par crainte de me voir dans l'embarras, ſoit enfin que mon deſſein courageux dans lequel je perſiſte, eût déjà effrayé quelques hommes puiſ-

ſans,

ſans, me l'eût donné, j'aurois obéi avec la ſoumiſſion que j'ai vouée à vos volontés, & je ne me ſerois aſſurément pas préſenté à l'aſſemblée du bailliage de Bailleul, à laquelle j'ai aſſiſté & voté au milieu de votre nobleſſe.

Voilà donc les deux calomnies les plus accréditées dans la capitale de votre royaume, détruites ſans beaucoup d'efforts : voyons, Sire, ſi en invoquant ici les légiſlateurs, les politiques, & ſur-tout le flambeau inextinguible de la raiſon, je parviendrai à détruire auſſi les inculpations pédanteſques & vagues de mon Ariſtarque.

Après avoir comparé *humainement* l'état actuel de la France aux plus beaux jours de Rome, mon cenſeur m'accuſe de me plaindre *contre vos vertus*, de faire un *manifeſte contre votre peuple*, *en eſſayant de corrompre avec adreſſe les nobles ſentimens d'un monarque équitable*, & *de calomnier avec audace les juſtes mouvemens d'une nation fidelle.*

Mais où, dans quel ouvrage, dans quel lieu ai-je calomnié, non pas même un homme du peuple, mais le plus farouche & le plus irrité de mes ennemis ? Et parce que j'ai témoigné quelque appréhenſion pour les droits & la gloire de la monarchie, parce que les malheurs paſſés m'éclairent ſur l'avenir, parce que la Bretagne en proie à la ſédition, au ſchiſme & à l'anarchie & près de donner peut-

être un grand exemple du danger où l'autorité vacillante plonge des provinces entieres, m'auront alarmé sur les suites de cette lutte désastreuse, on s'écriera, on publiera par-tout que j'*adresse une plainte aux princes contre leurs vertus & un manifeste contre leurs peuples !*

C'est au *moment où Louis XVI & la France semblent s'allier de plus près*, continue le censeur, *c'est au moment où le prince restitue à ses peuples leurs droits naturels, & que ses peuples se disposent à affermir les droits augustes du prince... C'est en ce moment solemnel que M. de Calonne ose adresser au Roi une lettre sacrilege, dans laquelle, noircissant notre courage, empoisonnant notre bonheur, il essaie de répandre dans le cœur du monarque des doutes, des soupçons, & presque des remords sur le bien qu'il nous a fait.*

Oui, sans doute, Louis XVI & la France s'allient de très-près : voyez avec quelle douceur, qu'elle soumission, la Bretagne, la Provence, l'Artois, la Franche-Comté, le Dauphiné même accourent signer ce nouveau *traité d'alliance*. . . . » C'est au moment où le Prince restitue à ses peuples leurs droits naturels... » Mais, pour restituer, il faut avoir usurpé; quels sont les droits usurpés dont le souverain est prêt à faire le sacrifice ? Il assemble la nation pour payer ses dettes, pour soumettre les privilégiés aux contributions civiles, pour répartir également

les impôts, & doubler les revenus de l'état; voilà les droits qu'il restitue à ses peuples en convoquant les états généraux. En conserve-t-il moins le droit exclusif d'être entretenu, lui, sa maison, son armée, aux frais de ses peuples? en conserve-t-il moins *le droit* exclusif de porter, de promulguer, d'exécuter les loix consenties par ses sujets? Quels sont donc les *droits* que le monarque *restitue*? Quels sont les *droits augustes du prince* que la nation va s'empresser *d'affermir*?... *C'est en ce moment solemnel que M. de Calonne ose adresser au roi une lettre sacrilege.* Page 7. Sire, ai-je attaqué la religion, les loix, la majesté du trône dans ma lettre? & peut-on appeller sacrilege ce qui n'est que l'expression du sentiment le plus pur, ce qui n'attaque, ce qui ne blasphême aucune chose sacrée? Supposons même que mes principes soient erronés, s'ensuit-il qu'ils sont autant de sacrileges?

» Dans laquelle noircissant notre courage, empoisonnant notre bonheur «.

Quant au *bonheur* des Français qu'il m'accuse d'*empoisonner*, quel est-il, ce *bonheur*? Hélas, Sire, je le demande à vos sujets! quel est il ce bonheur? Il est tout entier dans l'espérance d'un avenir plus heureux; car, pour le présent, Votre Majesté n'ignore pas l'état de la plupart de ses provinces, les factions civiles, la disette des

grains, la ſtagnation du commerce & des arts ; les inſurrections du peuple, les refus opiniâtres des privilégiés de contribuer dans le rapport exact de leurs poſſeſſions, une lutre déſaſtreuſe entre la magiſtrature & l'autorité légitime......

Voilà, Sire, le bonheur que M. Cérutti m'accuſe d'*avoir empoiſonné.*

» Lui-même (M. de Calonne) *convient que tout ce qui vient de ſa part eſt ſuſpect.* (pag. 8.) «.

Sire, avant de pénétrer plus loin dans l'examen faſtidieux que je viens d'entreprendre, je dois déférer à Votre Majeſté, je dois déférer au tribunal des gens-de-lettres & de tous les honnêtes gens, l'art puniſſable & pervers d'altérer le ſens des citations que s'eſt permis l'écrivain ſoudoyé qui me provoque au combat. Ne pouvant trouver dans mon ouvrage des maximes aſſez répréhenſibles, il a eu recours à un genre de calomnie d'autant plus révoltant, que les lecteurs déſintéreſſés ne ſe donnant pas la peine de rapprocher l'écrit de l'accuſateur de celui de l'accuſé, l'impreſſion reſte toujours à la défaveur de ce dernier.

Je ne ſuis point *convenu*, je ne *conviens* point, comme l'a écrit mon délateur, que *tout ce qui vient de ma part eſt ſuſpect* (pag. 8) ; ce qui ſuppoſeroit en moi une grande imprudence & une lâcheté humiliante dans un pareil aveu. J'ai dit que je ſavois qu'on étoit parvenu à vous rendre ſuſpect

tout ce qui viendroit de ma part (lettre au Roi, page 2.) Voilà ce qu'il falloit combattre, voilà l'affection qu'il falloit détruire, & non travestir ridiculement ma phrase, en supposer qui n'existent pas, me dépouiller de ma pensée pour m'en prêter d'absurdes, de coupables ou d'humiliantes.

» M. de Calonne convient avoir négocié avec les auteurs du plus infâme libelle. « (*Ibid*).

C'est encore une calomnie du même genre. Comme elle concerne aussi Votre Majesté, daignez, Sire, jetter un coup-d'œil sur les pages 2 & 3 de ma lettre, & vous y verrez avec quelle circonspection & quelle délicatesse je parle d'un *scandale que j'avois eu intention d'empêcher, parce qu'il m'avoit paru de nature à vous déplaire infiniment*, parce que la curiosité toujours avide, & la malignité toujours perverse, ne s'informent point d'où viennent l'imposture & la calomnie, pourvu qu'elles puissent leur donner un faux air de vérité, parce que, n'en déplaise au rhéteur Cérutti, l'innocence & la vertu ne suffisent pas dans un monde corrompu, pour rendre impuissans les traits empoisonnés que lance de son antre obscur un libelliste affamé; que ce n'est pas la premiere fois qu'on a acheté le silence du vil gazetier, auteur de l'infâme libelle mis à prix, & dont j'aurois voulu anéantir jusqu'au soupçon. Aucun de vos sujets n'ignore, Sire, les démarches

faites par vos ordres, auprès de ce méchant personnage, & les négociations pécuniaires du sieur de Beaumarchais, son ami, envoyé par la police, pour soustraire de ses mains impures, un ouvrage du même genre qui prêtoit au moins quelque vraisemblance, & qui ne compromettoit pas une personne aussi auguste que ce nouveau chef-d'œuvre d'imposture & d'audace. La délation, la haine même de celle que j'ai cru la plus intéressée à desirer l'anéantissement de cette œuvre infernale, a été la récompense de mon zele, & c'est ainsi que j'ai toujours été accueilli, lorsque j'ai voulu faire le bien.

Cependant, Sire, je ne vous dissimulerai pas que j'ai profondément gémi de n'avoir pas acquis personnellement cette production odieuse: la calomnie eût-elle dû me prêter des intentions plus sinistres, j'aurois du moins aujourd'hui la satisfaction d'avoir dérobé à la connoissance de vos sujets, des infamies que les méchans ont recherchées avec avidité, & qu'ils ont accréditées de même, profitant du moment critique où la nation n'est pas encore entiérement revenue sur le compte d'une auguste princesse, si lâchement calomniée par votre ex-premier ministre, & par ses agens mercenaires. Le moment n'est pas éloigné, où je me justifierai sur cette délation, comme sur tout le reste.

» Il (M. de Calonne) ne voit *perſonne qui défende le trône.* Quoi ! il accuſe les nobles de l'abandonner, le clergé de le trahir, les parlemens de le combattre, la nation entiere de l'envahir ? (page 14.) «

J'aurois pu dire preſque tout cela, & je n'en ai pas dit un mot. Ces affreuſes imputations ſont d'un rhéteur malévole qui empoiſonne tout ce qu'il touche, & intervertit l'ordre des idées qu'il dit combattre. Je n'ai accuſé, ni les *nobles*, ni le *clergé*, ni les *parlemens*, ni la *nation* entiere d'envahir le trône ; je l'ai blâmée ſeulement avec tous les hommes ſenſés de donner une confiance aveugle à un individu vacillant entre deux partis contraires, cherchant par des ſubterfuges inſidieux & des tournures captieuſes, à s'emparer de l'opinion, ſoulevant le tiers-état, le plus fort, le plus robuſte, & le plus effréné des trois ordres, contre les deux premiers, en ayant l'air cependant de favoriſer les privilégiés par des phraſes forcées, ſi obſcures & ſi équivoques, qu'elles lui épargnent la *honte de ſe contredire*, ou le danger de s'exprimer clairement : voilà ce que j'ai voulu dire, ce qu'on dit hautement dans toutes les ſociétés, dans toutes les maiſons du royaume où l'on a le courage de dire la vérité, & de toucher à l'*oint du ſeigneur.*

» Et qui a creusé, ou du moins agrandi l'abîme dont la profondeur a effrayé la nation (page 16) « ? Qui ? si vous aviez voulu lire mes *comptes rendus*, mes mémoires, les *comptes rendus*, & les *mémoires* de celui que vous appelez *votre Sauveur*, *votre Dieu*, vous avez tort de faire une pareille question. Qui ? approchez l'oreille de votre voisin ; il vous dira clairement ce qu'on n'ose plus dire au peuple, ce qu'on lui disoit pourtant il y a quelques années, & ce qu'on lui dira peut-être dans peu de temps.

» Et qui a montré la monarchie dans toute sa nudité, & le trône dans toute son indigence ? « (*Ibid.*)

Je répondrai à cette question lorsque vous m'aurez dit ce que c'est que la *nudité d'une monarchie*, & *l'indigence d'un trône*.

» M. de Calonne se flattoit que le spectacle d'une assemblée pompeuse, & la terreur d'une dette incommensurable, forceroit à l'adoption de ces plans, comme l'unique ressource. (*Ibid.*)

Ce n'étoit certainement point de l'éclat de cette illustre assemblée que j'attendois *cette unique ressource*, mais de la réalité de cette dette qui n'étoit pas *incommensurable*, ni inacquittable, puisque le déficit ne s'élevoit pas à beaucoup près à 140 millions, comme on s'est permis de l'annoncer

noncer : (Voyez éclairciſſemens ſur le compte rendu par M. Necker.) Ce n'étoit donc pas de la *terreur* que cette dette devoit inſpirer, mais de l'équité, du patriotiſme, & de la loyauté que je ſuppoſois dans l'élite des ſujets du Roi.

» Sans rien combiner, ſans rien prévoir, il appela un conſeil qui ne pouvoit être favorable, parce que l'auteur des plans lui *étoit ſuſpect*, *& parce que chacun des plans lui étoit contraire.* (page 17.) «

Le rhéteur a ſans doute oublié quels étoient ces plans. Il devoit ſavoir, il feint ſans doute d'ignorer que ces plans n'étoient qu'au nombre de deux, ſavoir : l'impôt ſur le timbre, & l'impôt territorial ; que le premier ne portoit que ſur la claſſe la plus riche, qui contribue le moins aux charges publiques, & que la taxe territoriale, la plus antique & la plus équitable des contributions civiles, fut rejetée, parce qu'elle intéreſſoit tous les membres de cette aſſemblée nationale. Il ſeroit inutile, Sire, de développer les avantages inappréciables de cet impôt conſacré par l'opinion univerſelle.

Remarquez ici que le rétheur fait mon éloge ſans s'en appercevoir ; lorſqu'on a autant d'eſprit que lui, on dit preſque toujours mieux qu'on ne penſe, & on n'exprime preſque jamais bien ce qu'on veut dire. Si les plans propoſés aux nota-

bles étoient contraires à leurs intérêts, puiſqu'ils étoient aſſez lâches pour ſacrifier le bien de l'état à leurs prétentions au moins ridicules, l'auteur de ces *plans* luttant ſeul contre tant d'hommes puiſſans, baſſement réunis ; & contre tant d'intérêts divers, devoit néceſſairement leur être ſuſpect, parce qu'il étoit convaincu de la bonté de ſa cauſe, & qu'il avoit déclaré qu'il n'abadonneroit jamais par foibleſſe ce qu'il avoit entrepris par amour du bien général.

» La Juſtice & la partialité armerent les juges contre lui (*Idem*). «

Qui devoit-on juger? qui devoit-on condamner ou abſoudre ? qui portoit le caractere de juge dans cette aſſemblée patriotique ? où l'auteur a-t-il vu que la juſtice ou la partialité coalitionnnoient & prononçoient enſemble ?

» Après avoir bruſqué ſes juges, il (Calonne) les choqua ouvertement (*ibid*). «

Il les choqua, parce qu'il prétendoit qu'aucun propriétaire régnicole n'avoit le droit d'alléguer pour ſe ſouſtraire aux contributions territoriales, de prétendus privileges ſurannés, abſurdes, extorqués à la foibleſſe de quelques ſouverains, uſurpés à main armée, ou par la ruſe ; il les choqua par ſon courage, & ſa fermeté : auſſi, fut-il repouſſé, proſcrit (*Ibid*). «

Il a donc été immolé à l'injuſtice, à la ven-

geance de ce conſeil fanatique & partial. C'eſt donc à tort, & contre toutes les lumieres de la raiſon, contre le reſpect qu'on doit aux reſcrits émanés du trône, aux délibérations munies de l'approbation, du ſceau vénérable du ſouverain, contre tous les ſentimens de gratitude publique que m'avoient mérité mes travaux, que j'ai été ſacrifié à la morgue de quelques évêques, à l'ambition ridicule de quelques nobles, & ſur-tout à l'iniquité non-interrompue des parlemens, jaloux de l'autorité, & qui depuis l'ont tour-à-tour balancée, affoiblie, & preſque annullée par leurs inſurrections, leurs arrêtés incendiaires, & leur déſobéiſſance puniſſable.

L'oppoſition victorieuſe du miniſtre qui l'avoit bravée, brava à ſon tour l'autorité ; dès ce moment fut arboré l'étendard de l'inſurrection : porté de parlement en parlement, de province en province, il ſouleva les peuples. La nobleſſe enhardie crut que le moment de relever ſon empire féodal étoit arrivé ; les peuples ſéduits d'abord par ſon courage, furent détrompés par ſon ambition (*Ibid*) ».

Cette oppoſition n'avoit donc d'autre grief, contre le miniſtre, que le courage qu'il avoit montré dans les circonſtances qui auroient effrayé un ami timide & foible. Elle n'avoit donc d'autre objet que de culbuter ce miniſtre inflexible, pour lui

ſubſtituer un prêtre inepte & puſillanime, incapable de faire reſpecter l'autorité, & de réduire à l'obéiſſance une poignée de deſpotes, toujours attentifs à étendre leur domination & leurs prérogatives déſaſtreuſes.

» Les peuples virent qu'on ſe prévaloit de leur force pour ſacrifier leur intérêt (*Ibid*) «. Ah! ſans doute, on armoit les peuples contre leur Roi, pour les aſſervir plus ſûrement, pour les faire retomber dans cet état d'abâtardiſſement & de ſervitude, d'où ils ne ſont pas encore entiérement ſortis.

» La guerre civile entre les privileges & le droit naturel commença. (*Ibid.*) «

Oui, & c'eſt dans ce moment heureux & favorable à la régénération d'un grand peuple qu'il falloit, ſans temporiſer, s'occuper d'une reſtauration univerſelle.

» Qui a préparé cette guerre ? L'aſſemblée des notables de 1787. Et qui a donné cette aſſemblée ? Le miniſtre qui attendoit d'elle ſa victoire (*Page* 18.) «.

Vous voyez, Sire, que toujours merveilleuſement d'accord avec lui-même, mon délateur, ſans s'en douter, me proclame l'auteur, l'unique auteur de la révolution ſalutaire, opérée dans les eſprits, dans les idées & les opinions d'une nation, dont quelques individus opprimoient & im-

moloient à leur gré la classe utile, laborieuse & forte, mais aveugle. C'est ou un grand bienfait, ou un grand malheur pour le peuple français. Si c'est un malheur, l'auteur a tort de s'écrier que Votre Majesté restitue à ses *peuples leurs droits naturels, & que les peuples affermissent pour jamais* les droits de Votre Majesté ; il a tort de célébrer avec tant d'emphase le *courage qui anime* votre Peuple, & *le bonheur* qui l'attend, *courage, bonheur*, que *l'Europe admire & envie*. Si c'est un bienfait, la nation est donc injuste à mon égard, puisqu'il est vrai que je lui ai donné la premiere idée de sa dignité, de ses droits, & de ses véritables prérogatives, puisque c'est moi qui ai inspiré au meilleur des monarques, le noble projet de descendre jusqu'à son peuple, de fraterniser avec lui, de lui communiquer ses vues paternelles, & de s'environner d'une nation toujours éclairée & juste, lorsque l'intérêt & l'éclat de l'or ne corrompent point ses lumieres & ses jugemens. C'est donc à moi bien plutôt qu'à l'homme qui, deux ans après, vient marcher servilement sur mes traces, en exécutant ce que j'avois conçu, que s'adressent ces panégyriques ampoulés, éphemeres, cette confiance aveugle & exclusive, ces monumens enfin élevés à la gloire du Sauveur & du restaurateur de la France. Elle est donc injuste, cette ingrate nation qui proscrit son bienfaiteur,

qui veut même l'exclure de l'aſſemblée patriotique qui va ſe réunir, quoique ſa préſence y ſoit abſolue & indiſpenſable, vu les lumieres qu'il peut & que lui ſeul peut répandre ſur l'état & l'emploi des finances, les déprédations & les déprédateurs inconnus, ou du moins qu'on feint de méconnoître.....

» *Voyez, Sire, ce que vous étiez il y a deux ans, & ce que vous êtes aujourd'hui* «. La perfidie a établi ce parallele; mais il devient précieux pour la vérité «. (Page 80.)

Vous voyez Sire, comme cet écrivain, familiariſé cependant avec la lutte & la controverſe, marche toujours à tâtons, & ſe contredit deux ou trois fois à chaque phraſe. Il veut que la *perfidie* ait établi la parallele d'une époque où vous étiez tout puiſſant & adoré de vos peuples, avec celle où la moitié de vos ſujets, ſoulevée contre l'autre, eſt près, peut-être, d'éclater contre vous, d'uſurper les droits de la monarchie, ſous prétexte de recouvrer es ſiens, & d'établir une anarchie cruelle, qui entraîneroit infailliblement la diſſolution de votre empire. Le rhéteur regarde ce parallele comme l'ouvrage de la perfidie, & il ne peut s'empêcher de convenir qu'*il devient précieux pour la vérité*.

Oui, ſans doute, Sire; & je ne puis vous diſſimuler les craintes qui m'agitent à l'approche de

cette assemblée solemnelle, parce que j'ai été le témoin de la fermentation des esprits, des efforts de la multitude pour s'affranchir même de l'autorité légitime; de la reconnoissance enthousiaste & dangereuse d'une nation ardente, réveillée sur ses intérêts; & enfin, de cette situation violente où se trouvent aujourd'hui vos sujets, par l'impulsion terrible qu'on a donnée à la machine politique, en attirant leurs regards sur des objets qu'ils étoient bien éloignés d'appercevoir. N'eût-on pas pu affermir & rendre constant le droit de propriété, sans ébranler l'empire? N'eût-on pas pu détruire les abus du despotisme, sans se rendre soi-même esclave? Bien plus, je prouverai incessamment qu'aucune de vos provinces n'a ce qu'il faut pour conquérir cette liberté qu'on leur fait appercevoir dans le lointain; & que par conséquent, il ne reste aucune ressource à la masse entiere de la nation. La noblesse & la frivolité du caractere de votre peuple, ne lui permettent pas, Sire, de recourir à la force; car tout seroit perdu pour lui, & la force ne feroit qu'aggraver les maux de ceux qui auroient l'imprudence de l'employer; ce seroit se tracasser pour être libre, en se vouant pour toujours à une servitude plus pénible & plus humiliante que jamais.

Voyez, Sire, vous répéterai-je encore; voyez ce que vous étiez il y a deux ans, & ce que vous

êtes aujourd'hui. Tranquille ſur un trône paiſible, environné de l'abondance & de l'amour de vos ſujets, vos décrets étoient reſpectés, votre nom auguſte béni dans tous les coins de votre empire; vos ſujets connus ſous le nom de rentiers, étoient tous, ou preſque tous, exempts de cette indigence meurtriere qui s'eſt depuis manifeſtée preſque généralement : aujourd'hui, une lutte s'eſt élevée entre la claſſe oiſive & la claſſe laborieuſe de vos ſujets; on ne connoît plus de lois; on brave tout ce qui déplaît; on proſcrit, on anéantit toute autorité qui n'eſt pas populaire. Les caiſſes ſont enfoncées, les tréſors publics taris, les contributions ſuſpendues ou refuſées, les rentes..... Ah! Sire, diſpenſez-moi d'achever, pour vous épargner, à vous, une grande affliction, & à moi, de nouvelles injures.

» La ſource des tréſors publics détournée par » des manœuvres ſecrettes «. (page 20.)

Je ſais très-bien, Sire, que c'eſt-là la principale calomnie que mes ennemis ont étendue & accréditée avec le plus de ſoin. Ils n'étoient pas aſſez mal adroits pour alléguer la véritable cauſe de leur haine, qui étoit mon courage : l'impoſture & la délation étoient bien plus propres à me noircir dans tous les eſprits, & à me forcer enfin d'abandonner des opérations d'où dépendoient la proſ-

périté

périté de la chose publique, & le bonheur de la classe utile & indigente.

Mais je n'ai vu encore dans aucun des libelles innombrables dont des écrivains ont récompensé mon zele & la pureté de mes intentions, une accusation de *péculat* aussi clairement énoncée qu'elle l'est dans cette derniere phrase de l'observateur.

J'ose espérer, Sire, que vous ne me refuserez pas le moyen de me justifier pleinement & définitivement en présence de la nation assemblée. Je ne sais si, lorsque j'aurai invinciblement établi & prouvé que je n'ai trouvé qu'une modique somme dans le trésor royal à mon avénement au ministere, il ne me sera pas permis de citer ces accusateurs soudoyés, au tribunal de la justice, pour les y forcer d'apporter à leur tour toutes les preuves des faits qu'ils ont, au moins, impudemment articulés.

» Le ministre qui succéda à M. de Calonne trouva la résistance établie, & l'augmenta encore par son impéritie «. (page 21.)

M. de Fourqueux accepta, par obéissance, une place qu'il quitta, peu de temps après, sans regrets. Devoit-il s'attendre que sa soumission aux volontés de son souverain lui seroit un jour reprochée, & qu'on lui feroit un crime de son zele & de son dévouement ? Et si le calomniateur entend parler ici de l'archevêque de Sens, il devoit au moins

D

rendre hommage à la probité paiſible du vieillard ſans reproche à qui il ſuccédoit réellement.

» Le premier avoit enfoncé le tréſor royal, & » le dernier a laiſſé enfoncer la monarchie entiere «. (Page 22.)

J'ai déjà remarqué, Sire, que cet obſervateur, né dans un marais de Naples, étoit diſpenſé de ſavoir notre langue : mais il abuſe un peu trop de ce privilege. Qu'eſt-ce que c'eſt qu'un tréſor enfoncé, une monarchie enfoncée ?

» Il y a deux ans, Sire, que vous n'aviez que l'amour ſimulé des courtiſans. « (Ibid.)

J'aime à croire que l'homme adoré, l'ange tutélaire de la France, n'avoit pas lu cet ouvrage de commande : il n'auroit pas ſouffert, Sire, qu'un étranger ſe permît de vous adreſſer une apoſtrophe auſſi inſultante. Non, Sire, vous n'avez pas ceſſé un inſtant d'être aimé, d'être adoré de tous les bons Français ; vous avez pu donner votre confiance à des mercenaires, à des hommes ſans honneur, ſans foi, ſans lumieres, ſans expérience, dont l'impéritie & les abus d'autorité ont révolté la nation ; vous l'avez pu, Sire, parce que la condition des Rois eſt d'être environnés de l'erreur & du menſonge, & qu'il eſt moralement impoſſible qu'ils choiſiſſent toujours bien les dépoſitaires du pouvoir. Mais au milieu de l'inſurrection & de la haine générale, on prononçoit votre

nom avec attendrissement. Tous vos sujets, sans exception, prononçoient avec transport, dans leurs acclamations tumultueuses, les noms chéris & si dignes d'être réunis, de Louis XVI & d'Henri IV. Non content de me calomnier, l'observateur audacieux semble vouloir vous envelopper dans ma disgrace, vous, Sire, & la nation entiere, en vous calomniant avec la même atrocité.

» On a fait certainement une grande faute, en excitant, par un arrêt du conseil, les citoyens de tous les ordres & de tous les états, à publier leurs recherches sur les états-généraux «.

Remarquez, Sire, que, fidele à son point-de-vue, qui est de relever dans mon ouvrage tout ce qui n'est pas erreur ni contradiction, en altérant toujours, éternellement, le sens des phrases, ou substituant ou retranchant quelques mots : *J'ai dit qu'on avoit mal fait d'exciter, &c. à publier leurs recherches & leurs observations relatives à la convocation des états-généraux; & l'observateur* me fait dire : *leurs recherches sur les états-généraux ;* ce qui est absolument différent. Car on peut connoître la maniere de convoquer & de tenir cette grande assemblée, sans le secours ni le concours des lumieres de la multitude; mais il n'en est pas de même des objets qui doivent ou qui devroient y être traités. Ce n'est pas contre ces derniers écrivains que je me suis élevé; je pense au

contraire qu'on a très-bien fait de laiſſer circuler les diverſes & innombrables rêveries politiques dont on a inondé le public : mais devoit-on tolérer la licence ſacrilege de quelques écrivailleurs affamés, qui ont ſouillé, ſans pudeur, de leur haleine impure la religion, les lois & le ſacerdoce ? Comme ſi on devoit confondre un Dieu de ſainteté, avec des miniſtres vicieux ; des lois protectrices & tutélaires, avec des magiſtrats iniques & prévaricateurs !

Une inconſéquence plus grande encore de la part du conſeil & du parlement de Paris, qui, dans tous les temps, fut l'antagoniſte ou l'eſclave du conſeil, c'eſt qu'après avoir, l'un par un arrêt ſolemnel, l'autre par le célebre & hypocrite arrêté du 5 décembre, réclamé & accordé la liberté indéfinie de la preſſe, on devoit, ou y mettre quelques reſtrictions, ou ne point ſe couvrir de ridicule en proſcrivant & livrant aux flammes les écrits qui compromettoient un peu leurs injuſtices, leurs prétentions abſurdes & leur impéritie.

» M. l'archevêque de Sens, en invitant les bons eſprits à éclairer le ſien, a expié en quelque ſorte les fautes de ſon adminiſtration (page 26) «.

En effet, ce fameux réglement a rétabli le cours du commerce & de la juſtice ; il a fait payer les rentes, on a moins emprunté. La caiſſe d'eſcompte a été affermie dans ſon crédit par le cé-

lebre arrêt du conſeil du 16 août, qui a révolté généralement, & contre lequel on s'eſt ſi juſtement & ſi univerſellement récrié. En vérité, Sire, je ne ſais que penſer d'un homme ſans ceſſe en contradiction avec lui-même, qui, pour louer impudemment un miniſtre en place, cherche des vices dans les opérations de tous ceux qui l'ont précédé, & qui encore après avoir fait le tableau le plus hideux d'une adminiſtration récente, la plus déſaſtreuſe qui ait jamais exiſté, abſout lâchement l'agent mercenaire qui avoit mis votre empire à deux doigts de ſa perte, en faveur d'un *réglement* qui ſans doute eſt une des grandes fautes de ſon miniſtère.

Si Votre Majeſté daigne jeter de nouveau un coup-d'œil ſur ma lettre du mois de février, elle verra qu'après avoir détaillé tous les efforts &, pour ainſi dire, les entorſes de l'eſprit humain, ſignalés dans la feuille des droits & privileges de la nation, dans l'expoſition de nos antiques uſages, & de l'ignorance barbare de nos peres, je lui diſois :

» Voilà comme dans l'eſpace de 4 à 5 mois les opinions ont fait un chemin vraiment incroyable, dont les étrangers ne ſauroient rendre raiſon. Les écrits ſans nombre qui ont inondé le public, ſe ſont en quelque ſorte enflammés par leur frottement réciproque : pluſieurs ſans doute ont

été enfantés par un zele ardent pour le bien public ; mais comme les plus hardis ſont toujours les mieux accueillis par la multitude, l'audace s'eſt accrue par l'audace ; tolérée, pour ne pas dire animée, de la part de ceux qui devoient plutôt la refréner, elle n'a plus gardé de meſure ; elle eſt telle enfin, & elle a cauſé une telle révolution dans les eſprits, que ce qui auroit été regardé, il y a deux ans, comme un blaſphême politique, ou comme une extravagance, ſuffit à peine aujourd'hui pour élever un pamphlet au ton de ceux dont la lecture intéreſſe. « (Lettre au Roi, page 13.)

» Je n'exagere pas, Sire, & ſi l'on a laiſſé parvenir juſqu'à Votre Majeſté quelques-uns de ces écrits incendiaires qui, ſous des titres captieux, ſemblent s'être tous concertés pour animer la nation aux prétentions les plus démeſurées, Votre Majeſté a dû y voir que les droits de la couronne y ſont ouvertement attaqués, qu'on y parle du gouvernement monarchique comme ſi c'étoit la honte de l'humanité & une barbarie intolérable dans un ſiecle de lumieres, tel que le nôtre ; qu'on ne fait plus de doute qu'il ne ſoit néceſſaire de reſtreindre infiniment l'autorité des Rois de France ; qu'il n'eſt pas en leur pouvoir de refuſer la convocation des états-généraux, que le moment eſt venu de changer totalement

la conſtitution ; ou plutôt d'en faire une, n'y en ayant point en France ; que la premiere baſe de cette conſtitution doit être de rendre à la nation le pouvoir légiſlatif uſurpé ſur elle, pouvoir qui lui appartient excluſivement, & de réduire le ſouverain à n'avoir au plus que l'exercice de la puiſſance exécutrice ; enfin qu'en prenant pour modele ce que la révolution de 1688 a opéré en Angleterre, on va même, dans la fauſſe application qu'on en fait, au-delà des inductions de cet exemple ; puiſque ſuivant ces modernes légiſlateurs, les Rois de France ſe trouveroient, non au niveau des Rois britanniques pour l'autorité, mais réellement fort au-deſſous. En effet, ayant une prérogative plus étendue, ils n'auroient, pour la maintenir, ni le ſecours d'une chambre haute, ni les autres acceſſoires qui conſervent l'égalité libre d'une conſtitution, que la plupart des François ne connoiſſent pas mieux, depuis qu'ils en vantent l'excellence, que lorſqu'ils en calomnioient la bonté. «

» A proprement parler, on ne ſait pas ce qu'on veut faire, ni où l'on tend. On eſt trop peu inſtruit pour faire un plan raiſonnable ; mais le danger n'en eſt que plus grand (pour la nation ambitieuſe ou pour le monarque.) Des prétentions aveugles, qui ne peuvent produire un ordre durable, n'en ſont que plus menaçantes. Avec de

pareils guides ; on ne fera pas une conſtitution ; mais on en ébranlera tous les principes, on ſe diviſera ; on s'échauffera, le nombre l'emportera ſur la raiſon ; & marchant à tâtons ſur un terrein rempli de dangers, on entraînera l'état dans d'affreux principes. Le défaut de plan n'eſt donc pas un motif pour ſe raſſurer : une révolution qui prend ſa ſource dans des idées confuſes, dont perſonne ne peut prévoir l'iſſue, n'en eſt que plus redoutable. «

» Voilà, Sire, où l'on en eſt ; voilà ce qu'a produit l'arrêt du conſeil, du 5 juillet 1788, que le panégyriſte de l'archevêque de Sens célebre avec tant d'emphaſe ; voilà ce que j'ai dû mettre ſous vos yeux, & ce que ma conſcience m'oblige de répéter encore, parce qu'on ne ceſſe d'encourager, d'enhardir la licence qui ne connoît plus aucun frein. Ces vérités ſont affreuſes, j'en conviens, mais elles n'en ſont pas moins des vérités. Ouvrez quelques-uns de ces libelles inflammatoires que votre parlement s'eſt bien gardé de livrer aux flammes, parce qu'il n'y avoit que Votre Majeſté & le corps de la nation d'inſultés, parce qu'encore ſon ſyſtême eſt de proſcrire par de plats réquiſitoires tous les livres qui tendent à démaſquer leurs iniquités ſénatoriales, & à propager les maximes contagieuſes & incendiaires, qui tendent à fomenter les troubles & à échauffer les têtes,

&

& à leur faire naître les circonſtances ſi deſirées, ſi recherchées, de contribuer à une révolution qui les place enfin au-deſſus du monarque, dont ils ont voulu s'établir les précepteurs. *Ouvrez le Cathéchiſme du Citoyen*, *le Mémoire d'Antragues*, *le Diſcours à la Nation Françaiſe*, & tous les pamphlets mentionnés dans ma premiere lettre ; & vous y verrez, Sire, la conviction de ces effrayantes vérités que j'ai l'honneur de vous annoncer. Je vous vois au bord du précipice, & il ne ſe préſente perſonne pour vous retenir dans votre chûte prochaine ! Moi ſeul, Sire, moi ſeul, c'eſt-à-dire, l'homme, le ſeul homme qui, s'il étoit né méchant & vindicatif, devroit triompher à la vue des calamités qui vont déſoler votre empire, moi ſeul ai le courage de deſſiller vos yeux, d'attirer vos regards ſur l'abyme creuſé ſous vos pas, & où l'on va bientôt engloutir & la monarchie & le monarque & la nation même.

L'amertume avec laquelle on a relevé ces alarmantes prédictions dont l'effet me paroît inévitable, aggrave encore les torts de ceux que la multitude enjouée éleve juſqu'aux nues, & vient à l'appui de ce que j'ai eu le courage d'annoncer.

Depuis ma premiere lettre, on a renchéri ſur les folies, les abſurdités & les blaſphêmes politiques. Preſque tous vos écrivains rivaliſent d'ineptie & de délire. Leurs idées erronées & ridicules

portent plutôt le cachet des petites-maiſons que celui du cabinet ſolitaire où doit long-temps & mûrement réfléchir ſes ouvrages, l'écrivain philoſophe & coſmopolite qui veut contribuer au bien général & à la félicité de la grande ſociété dont il eſt membre.

Ce délire épidémique s'eſt communiqué juſques aux aſſemblées des bailliages. Preſque tous les cahiers des pouvoirs & doléances remis aux députés renferment les maximes empoiſonnées des libelliſtes & des écrivailleurs enfantés & encouragés par le fameux réglement du 5 juillet.

Admettez ces rêveries anti-politiques, délivrez le peuple d'un prétendu joug impoſé par le ſouverain, élevez une barriere impénétrable entre le pouvoir d'un ſeul & le pouvoir de pluſieurs, rendez le monarque nul, l'autorité mépriſable ; qu'aurez vous fait ? Parvenus à ne reſpecter ni les lois ni le légiſlateur, vous tomberez dans une affreuſe anarchie, parce que la licence de tout faire produit tous les abus & tous les vices ; bientôt tout le monde ſera mal à ſon aiſe ; on offenſera, on ſera offenſé ; on opprimera, on ſera opprimé. On voudra recourir aux lois ; mais uſées par la rouille du temps, de la négligence, du mépris & de la ſécurité, elles ſeront ſans force : vous voudrez en faire de nouvelles ; mais qui les portera, qui leur donnera une ſanction, qui les fera exécuter?

C'eſt ici qu'éclatera plus que jamais le funeſte danger d'avilir & de rejeter l'autorité légitime & tutélaire. Ne pouvant attendre aucun ſecours des lois contre l'oppreſſion qui s'eſt, pour ainſi dire, multipliée, chacun pourvoit à ſa ſécurité particuliere en faiſant des ligues & des partis ; les paſſions deviennent atroces ; les cabales nombreuſes, & chaque cabale a ſon chef qu'elle regarde comme ſon protecteur & ſon vengeur, & qui cependant n'eſt qu'un deſpote ambitieux, qui va élever la tyrannie ſur les débris de l'anarchie. Ainſi, pour un monarque abattu, renaiſſent des milliers de tyrans.

Voilà le ſort qui attend le peuple enivré de joie, qui, balbutiant machinalement les grands mots de *conſtitution*, de *liberté*, de *patrie*, n'a pas conſervé le ſang-froid néceſſaire pour s'appercevoir de la ſecouſſe qui vient d'ébranler tout l'édifice politique.

Mais ſuppoſons que, pour ſortir de ce qu'elle appelle ſon néant, la nation françaiſe ne tombe point dans de ſi grands revers ; il eſt au moins indubitable qu'en débarraſſant le peuple d'un joug impoſé par le monarque, on en chargera le monarque lui-même : alors le peuple, fier de ce qu'il appelle ſes droits, ne manquera pas de profiter de l'occaſion pour paſſer de l'eſclavage à l'anarchie. Au milieu du tumulte général, on n'entendra qu'un cri, *liberté*,

liberté. Delà les factions, les partis différens, les intérêts divers. Devenus législateurs, les représentans de la nation chercheront tous les moyens d'anéantir la souveraineté ; ils adopteront une forme nuisible à la fois au corps politique, dont elle ouvrira les veines, & au souverain dont elle anéantira les prérogatives. Combien de fois n'a-t-on pas vu les représentans d'un peuple trop confiant, opiner moins comme des citoyens, que comme des mercenaires stupides, dont l'égoïsme meurtrier se paroit effrontément du nom sacré du bien public, & qui appelés comme les médecins du corps politique pour lui redonner la santé & son ancienne vigueur, en précipitoient la décadence & la dissolution !

Dans le nouveau systême accrédité par des hommes puissans & presque indestructibles, vu le point où le délire est parvenu, le monarque trouveroit dans chaque ordre de l'état une volonté opposée à la sienne ; on lui donneroit des tuteurs comme à un pupille inepte & imbécille, & ces tuteurs seroient des hommes malveillans, s'il ne parvenoit à les capter par des bienfaits.

Alors la volonté royale seroit nulle sans le concours de la volonté de tous ; on assembleroit la nation, on proposeroit, on délibéreroit sur les choses de la moindre importance ; deux sectes politiques se formeroient dans l'état comme sous les

deux *Médicis*, ſous les noms de *patriotes* & de *royaliſtes*. L'envie, l'ambition & la cupidité ſe couvriroient du maſque du zele ; & de ce renverſement de l'équilibre ſocial, naîtroient dans toutes les claſſes, ces ames ſcélérates & vénales.

Telle a été, Sire, dans tous les temps, l'origine de l'ariſtocratie tyrannique. Liſez l'hiſtoire de toutes les monarchies, & vous verrez par-tout que c'eſt à force de réprimer les petits abus de l'autorité légitime, qu'on eſt parvenu à l'abus intolérable du pouvoir arbitraire : examinez comment ſe ſont formées les ariſtocraties ; voyez par quel art les magiſtrats ſe ſont rendus les maîtres du peuple ; & par-tout vous trouverez qu'on a fait le mal, ſous prétexte de faire le bien. Par quel prodige la nation françaiſe, ou du moins ſes magiſtrats, qui ont fait tant d'efforts pour parvenir à la repréſenter, au moins partiellement, puiſqu'ils ont avoué eux-mêmes qu'ils ne pouvoient plus, qu'ils n'avoient plus le droit de la repréſenter en corps ; vos magiſtrats, dis-je, ſeroient-ils inacceſſibles à des paſſions dont leur conduite ſoutenue annonce depuis trois ſiecles les ſymptômes effrayans & convulſifs ? leur opiniâtreté vacillante ſuivant les circonſtances, la molleſſe dans la conduite des agens de l'autorité, leur a ſans ceſſe préparé des triomphes, & a toujours fini par tourner à leur gloire ; de là ces proteſtations ſcan-

daleuſes, ces ſéditions meurtrieres, ces réſiſtances univerſelles à l'autorité légitime, qui, tant de fois ont forcé les princes à reculer devant leurs ſujets, &, qui pis eſt, devant des deſpotes en robes. Telle eſt la morale des paſſions & des gouvernemens. La clémence dégénere ſouvent en foibleſſe, & la foibleſſe aſſure toujours des ſuccès à l'audace & à la licence. Montrez de la puſillanimité ou de la crainte dans une grande entrepriſe; vous êtes perdu, s'il ſe trouve quelqu'un d'intéreſſé à croiſer votre opération. Tel ennemi que vous auriez effrayé par un peu de courage, devient audacieux, ſi vous lui laiſſez voir que vous le craignez; & c'eſt ainſi que le parlement a toujours triomphé de la cour, & qu'il en triomphera ſans ceſſe. Croyez-vous, Sire, que ſi lors de l'opération du chancelier Maupeou, on eût laiſſé les choſes dans l'état où vous les trouvâtes à votre avénement au trône, ce parlement ſe fût expoſé à de nouvelles diſgraces? Non, Sire, non. Et la nation entiere éclairée enfin ſur l'ambition de ce ſénat ſacrilege, vous répondra avec moi, non. On voit enfin que le parlement ne s'eſt tout permis, n'a tout tenté pour ſoutenir ſes droits, que pour empiéter ſur ceux de la monarchie; qu'il étoit plus occupé d'étendre ſa domination & ſa fortune, que de ſecourir, ſervir & protéger la nation entiere; qu'il n'a diſputé aux oppreſſeurs

de l'état que le droit exclusif de tout opprimer. En voulant être eux mêmes des despotes, les magistrats ont aliéné le cœur de la nation qu'ils trahissoient lâchement ; mais leur regne est fini, parce qu'elle ne paroîtra plus derriere eux, comme un corps auxiliaire, & que ne se défendant alors qu'avec leurs seules forces, & n'ayant encore pour toutes armes qu'une longue série d'iniquités, de perfidies, de désobéissances, & de trahisons, ils succomberont nécessairement.

Voilà, Sire, à-peu-près la moitié des libelles de l'observateur italien, parcourus & répondus ; ce qui me dispense d'entrer plus avant dans une réplique aussi peu digne de vous occuper un moment, qu'elle est fastidieuse pour moi-même ; mais je l'ai cru nécessaire pour prévenir les progrès de la contagion qu'une infinité de panégyristes soudoyés n'ont pas manqué de faire circuler dans les clubs, les cafés, les sociétés, & jusques dans votre cour. J'ai rempli cette tâche dégoûtante que m'imposoit ma conscience, & qui étoit nécessaire pour vous prouver la droiture & la pureté de mes intentions. J'ai répondu à tout, c'est à-dire, aux principales *observations* sur la *premiere partie* de ma lettre de février. Je dois m'abstenir d'examiner celles qui portent sur ma *seconde partie*, pour éviter le reproche que me fait l'observateur, en avançant que *la seconde partie de mon ouvrage*

réfute la premiere. Si cela eſt ainſi, on n'avoit pas beſoin de faire une brochure RAPIDE, & d'en annoncer une de *RÉFLECHIE* ſur un écrit qu'on pouvoit plus décemment réfuter par le rapprochement & l'oppoſition de la *derniere partie* avec la *premiere*, que par des injures, des calomnies d'une part; des paradoxes, & une flatterie révoltante de l'autre.

Mais quoique ma lettre devienne un peu longue, je ne puis me diſpenſer, Sire, de m'arrêter un moment à la nerveuſe & indécente ſortie que ſe permet contre moi le fanatique *obſervateur*, à l'occaſion de la demande que j'ai faite à Votre Majeſté d'aſſiſter aux états-généraux. C'eſt ſur la concluſion de cet ouvrage de *commande*, que je vais attirer vos regards.

Après avoir, dans dix-ſept paragraphes, étalé l'emphaſe d'un rhéteur, l'ignorance, la mauvaiſe foi & la perverſité d'un calomniateur vénal; après avoir parlé conſtitution, emprunts, banque, caiſſe d'amortiſſemens, impoſitions, ſans avoir même les premiers élémens de la légiſlation du commerce, de la politique, ni de la banque; l'auteur arrive enfin à ſa *concluſion*, proſopopée violente, mais dénuée de vérité, de meſure, de juſteſſe, & même de cet art de perſuader par des ſophiſmes, que poſſédoit à un ſi haut degré la fameuſe

fameuſe compagnie dont il eſt un des reſtes déplorables.

Voici comment il s'exprime :

» M. de Calonne coupable dans ſon adminiſtration, ne l'eſt pas moins par ſes écrits. Il ſemble vouloir égarer de nouveau le génie français ; ne pouvant plus gouverner cet empire, il oſe le troubler. Il ſe plaint de la calomnie, & il accumule, & il propage toutes celles qui outragent ſes ſucceſſeurs. «

Sire, il faut que je me rappelle que c'eſt à Votre Majeſté que j'ai l'honneur d'écrire, que je me pénetre de tout le reſpect que je lui dois, pour modérer ma juſte indignation, en répliquant à de pareilles atrocités, ou plutôt il faut que je ſois bien intimément perſuadé qu'on a eu ſoin de mettre ce libelle ſous vos yeux, pour que je deſcende juſqu'à y répondre.

J'interpelle donc l'obſervateur malévole, de fournir les preuves d'après leſquelles il a établi les crimes de mon adminiſtration ; je le ſomme de citer une page, une ligne de mes écrits, *où je cherche à égarer le génie français*, où je ne faſſe pas au contraire tous mes efforts pour l'éclairer & l'inſtruire ; je le ſomme de citer un ſeul fait, une ſeule de mes actions tendante à troubler *cet empire que je ne puis gouverner*. Je le ſomme d'articuler *les calomnies que j'ai accumulées & pro-*

pagées pour outrager mes successeurs. Sire, vous le savez, malgré toute l'amertume avec laquelle le ministre sur qui *reposent* aujourd'hui *toutes les espérances* d'un grand peuple, a répondu, lors de son rappel, à mes *observations* sur le compte rendu en 1781, & *sur son traité de l'administration des finances ;* vous le savez, Sire, & vous en avez paru étonné, vous savez que dans les réponses même à des écrits calomnieux, je me suis toujours renfermé dans les bornes du respect que je vous ai voué, que je me devois à moi-même, qui ai eu l'honneur d'être le dépositaire de votre autorité, & que j'ai toujours considéré mes adversaires, moins comme des ennemis que je devois chercher à culbuter, que comme des êtres privilégiés qui méritoient ma reconnoissance & ma vénération, puisqu'ils avoient la confiance de mon Roi. Bien plus, Sire, je me suis abstenu de répondre aux *éclaircissemens* de M. *Necker*, du respect pour le caractère dont vous veniez de le revêtir pour la seconde fois, & encore pour ne point heurter l'opinion, de peur de l'ébranler ; car on doit laisser aux malheureux au moins l'espérance.

» Il se plaint qu'on divise les trois ordres ; & il arme de toute sa force les deux premiers ordres contre le troisieme. La discorde va de mois en mois rallumer auprès de lui ses torches incendiaires. (*Ibid*, page 85, & les deux pages sui-

vantes qui disent absolument la même chose).

Sire, vous puiserez dans mes écrits une réponse terrassante à ces calomnies.

» Il menace d'accourir lui-même, & il demande à être élu pour l'assemblée nationale. (*Idem*, *page* 85.) Et pourquoi n'oserois-je pas prétendre à cet honneur ? Ai-je plus démérité à mon poste de citoyen que M. le Comte de Mirabeau, que dans une correspondance (que vous avez eu la lâcheté de désavouer, parce que vous vous y exprimez en termes peu mesurés sur le compte de l'homme par excellence, dont vous faites aujourd'hui un panégyrique révoltant, parce qu'il est outré & bas) vous placiez vous-même sans pudeur dans cette assemblée solemnelle ? Ai-je moins de titres que vous, étranger & vagabond sur une terre où vous ne possédez rien, pas même votre plume versatile & vénale ? Cependant le comte philosophe doit assister, comme un héros choisi à cette assemblée nationale, que vous nommez *le Champs de Mars* ; funeste allusion aux troubles qui doivent s'élever ; & vous comme *un soldat obscur*, mais *volontaire* ?

» Quoi ! le fléau de la nation en deviendroit le juge ? Qu'elle daigne jeter un regard paisible, exempt de prévention, sur mes opérations ministérielles ; examen devenu indispensable, si l'on

veut connoître parfaitement ces déprédations inouies qu'on a l'audace de m'attribuer ; qu'on m'appelle aux états généraux : c'eſt là que je nommerai, que je confondrai à la vue de la nation les vrais déprédateurs qu'on s'efforce de méconnoître.

» Celui dont le procès a été commencé dans nos tribunaux ; celui qui n'a été ſouſtrait aux lois que par l'autorité. (*Ibid.*) «

Je n'ai point ſollicité cette faveur ; mais une grace que je ne ceſſerai de réclamer, c'eſt qu'on reſtitue aux tribunaux la connoiſſance de mes prétendus crimes ; que la nation en corps, à laquelle, déſormais, les miniſtres ſeront comptables de leurs opérations, juge les miennes : mais qu'elle daigne m'entendre ; qu'elle ne me condamne pas ſur les clameurs d'une multitude aveugle & ſtupide, ni ſur les délations de quelques libelliſtes affamés : qu'elle daigne m'entendre ; j'ai à mettre ſous ſes yeux des choſes que je ne peux pas rendre publiques, parce qu'elles ſont le ſecret de l'état, que je regarderai toujours comme ſacré.

Et ſur quels griefs les tribunaux ont-ils établi leur procédure ? Sur des reproches de déprédation, de prodigalité. Mais combien de miniſtres ont eſſuyé plus juſtement les mêmes accuſations, & qui ont reçu du gouvernement une retraite

honorable ? Vous ne vous plaindriez donc pas ; si j'avois enveloppé des ombres perfides du mystere, la triste situation de l'empire ; si, en appelant des *Vérificateurs*, j'avois corrompu leurs suffrages, à-peu-près comme *Walpole* fit en Angleterre, lorsqu'il voulut établir les *Accises*, & comme d'autres m'en avoient donné l'exemple en France ? Si enfin j'avois emprunté à treize, à quinze pour cent, intéssé les capitalistes étrangers dans nos caisses & nos opérations, leur offrant des avantages exorbitans & ruineux, je n'aurois peut-être pas encouru les anathêmes des tribunaux & du peuple. Je l'aurois pu, sans doute ; j'en avois des exemples peu éloignés ; mais mon ame étoit incapable de descendre à un pareil manege. Je n'ai point bercé la nation par un apperçu flatteur ; elle a vu avec horreur les plaies de l'état ; elle a crié au meurtre, au perfide, au déprédateur.

» Celui qui est l'instigateur de toutes nos deman-
» des. « (Page 89.)

Vous voyez, Sire, comme la calomnie est conséquente. *L'observateur*, après avoir dit, à la page 26, que *je blâme avec le plus d'animosité l'archevêque de Sens*, dont il canonise les opérations meurtrieres, m'accuse ici d'être *l'instigateur* des désordres qu'ont *entraîné ces opérations*, & de m'être réuni à cet inepte administrateur pour l'aider à perdre l'empire.

» M. de Calonne vient pour braver la France &
» M. Necker «. (Page 88.)

C'eſt donc pour braver la nation, qu'un accuſé vient au milieu de ſes juges ; qu'il demande à ſe juſtifier en préſence de ſes pairs, en préſence de ſes parlemens, dont il eſt haï depuis vingt-ans, qui l'ont flatté tant qu'il fut en faveur, & l'ont cruellement inſulté le lendemain de ſa diſgrace ? C'eſt donc braver un miniſtre, que de ſoupçonner ſes erreurs & ſes fautes, & de les lui faire appercevoir lorſqu'elles ſont prouvées ? Il ſera donc permis de déchirer, de calomnier le citoyen ſolitaire & irréprochable, de le livrer à l'opprobre impunément ; & l'on tremblera d'éclairer la religion de l'homme en place, & de rendre ſuſpectes les opérations équivoques & louches d'un adminiſtrateur ?

» Il doit paroître, dit-il, pour ſe juſtifier. A-
» t-il réfléchi ſur l'imprudence de ce deſſein ? «
(*Ibid.*)

En vérité, je ne puis qu'être touché de cet excès d'humanité ! Voyez comme cet homme ſenſible s'intéreſſe à ma perſonne ! comme il m'avertit charitablement d'un péril qui ne regarde que moi, & du ſiniſtre réſultat de ma téméraire démarche ! Voyez comme un particulier obſcur, un écrivain métaphorique & ampoulé, dont la plume paraſite eſt aux gages de qui daigne l'employer, a bientôt lu mon arrêt dans les deſtinées ! Il ſuppoſe des

déprédations, prédit la vengeance, & prononce, par la bouche d'une nation au milieu de laquelle il n'a ni patrie, ni asyle, ni famille, un jugement flétrissant contre moi ! J'irai, je me présenterai à cette assemblée solemnelle : j'irai, & je verrai si ces délateurs gagés, tous ces censeurs fanatiques oseront me dire en face ce qu'ils disent, ce qu'ils répetent à la France entiere dans leurs libelles diffamatoires !

J'y volerai avec cette noble assurance qui n'entra jamais dans une conscience coupable ; & paroissant au milieu de ce conseil patriotique, je lui dirai : » Peuple loyal, généreux & fidele, né » parmi vous, pourvu de quelques talens, votre » auguste chef eut besoin de moi ; j'ai consacré » quarante années à son service. Appelé à exercer » différentes fonctions dans l'empire, j'y ai si» gnalé sur-tout une intégrité & un désintéresse» ment dont plusieurs des citoyens qui m'enten» dent ont été les témoins & les approbateurs. » Sa Majesté me rapprocha d'elle ; je fus destiné » à régir les finances de l'état.... dans un moment » où des guerres étrangeres, l'acquittement d'em» prunts ruineux, & un agiotage meurtrier, » avoient absorbé toutes les richesses de la nation. » Je trouvai les caisses publiques desséchées, & » je me vis environné d'une infinité de besoins pu» blics. Dans cette perplexité, je suivis l'exemple

» de mes prédéceſſeurs ; j'empruntai, quoique je
» fuſſe bien pénétré des déſaſtres qu'entraînoient
» les emprunts dans un état bien ordonné. Mais,
» voulant faire plus, ambitionnant de couvrir un
» *déficit* énorme, j'appelai la nation à mon ſe-
» cours. Ma confiance, ma franchiſe furent un
» crime aux yeux de cet auguſte conſeil. Inſpirés,
» agités par un prêtre ambitieux, ignorant &
» vain, les notables croiſerent toutes mes opé-
» rations, renverſerent tous mes projets, rejete-
» rent tous mes plans, & me forcerent à une
» retraite, dans un moment où j'étois indiſpen-
» ſablement néceſſaire pour exécuter ce que j'a-
» vois conçu, & que moi ſeul, peut-être, pou-
» vois exécuter. Mon délateur s'éleva ſur les dé-
» bris de ma gloire ; il réunit en ſon inepte per-
» ſonne tout le pouvoir, toutes les dignités &
» tous les vices ; il marcha de faute en faute, &
» parvint enfin, par ſon inconſéquence, ſa foi-
» bleſſe & ſon impéritie, à réduire l'état à ſa
» perte totale, & à le déſoler par des guerres ci-
» viles.... Enfin, ce coloſſe infernal eſt tombé, &
» la confiance renaît parmi vous. Je ne viens point
» dans cette auguſte enceinte pour y blaſphémer
» le nom ni le courage de l'adminiſtrateur aux
» pieds duquel brûle votre encens ; mon objet
» n'eſt point d'attaquer ſes principes, de cenſurer
» ſes opérations, ni même de répondre aux ou-
» trages

» trages amers qu'il s'est permis contre moi pen-
» dant mon administration & depuis ma disgrace:
» je viens uniquement porter au milieu de vous
» un cœur innocent, ou une tête coupable. Pro-
» noncez, instruisez ce procès, lâchement com-
» mencé dans vos tribunaux, moins pour punir
» mes prétendus crimes, que pour flatter celui
» qui, depuis, fut votre destructeur. Accusez,
» mais ne calomniez pas; n'imitez pas cette tourbe
» sacrilege d'écrivains qui, depuis le moment où
» j'ai cessé d'administrer les revenus publics, me
» harcele brutalement, s'efforce de m'écraser sous
» le poids de l'opinion, parce que je suis mal-
» heureux, & m'accuse de faire des libelles,
» tandis que je me suis toujours renfermé dans
» les bornes d'une défense modérée, que mes
» écrits ont toujours été combattus par des inju-
» res, & sont encore sans réponse.

» Je les ai vus, ces écrivains parasites, ram-
» pans aux pieds de mes émissaires, comme ils
» rampent aujourd'hui aux pieds de l'homme en
» faveur; parce qu'il est dans leur systême d'encen-
» ser l'idole du jour, au mépris de la vérité, des
» mœurs & de toute bienséance. Quoi! vous nous
» vantez votre urbanité, votre amour du vrai,
» votre philosophie; & vous déchirez lâchement
» les entrailles de votre concitoyen, de votre
» frere! vous versez sur lui le fiel de la calomnie à
» grands flots! Quelle honte pour les lettres & pour

» une nation polie ! Chez quel autre peuple a-t-on » vu des citoyens enthousiastes, servir la vengeance, & préconiser les vertus d'un homme porté » au comble de la gloire, au préjudice de celui » qui gémit dans l'infortune & dans la disgrace !«

» Mon premier soin sera de prouver mon in» nocence aux yeux de la nation entiere.

» Mais mon intérêt & ma gloire ne me feront » jamais perdre de vue les intérêts & la gloire d'un » grand peuple.

O mes concitoyens, le sort qu'ont éprouvé les » peuples les plus sages & les plus célebres, vous » a fait trembler sur un avenir effrayant, & vous » êtes assemblés pour remédier aux maux dont » vous êtes menacés. Vous allez donc donner une » constitution à votre patrie ! Vous entreprenez-là » un grand ouvrage ! Quelque profonde que soit » la politique, elle n'est jamais aussi habile que les » passions ; & quand elle auroit leur habileté, elle » seroit moins opiniâtre dans ses volontés, & moins » attentive dans le détail journalier de ses opéra» tions. Quand vous avez vu Sparte & Rome li» vrées à la tyrannie, devez-vous espérer d'établir » votre empire sur des fondemens immortels ? » Tout se déforme, tout s'altere, tout se cor» rompt : la nature nous y a condamnés «.

Ne pensez pas qu'un grand peuple soit toujours ce qu'on veut qu'il soit : c'est la maniere dont on gouverne qui le décide au bien ou au mal. Il ne

ſuffit pas d'être las de ſa ſituation, pour en deſirer une autre: ce deſir eſt ſans force, tant qu'il n'eſt accompagné d'aucune eſpérance, & le cœur de l'homme ſage ne s'ouvre pas aiſément à cette eſpérance. Dans un gouvernement corrompu, il faut de bonnes mœurs pour recouvrer la liberté, puiſque, ſans elles, on ne peut la conſerver. Or les nôtres ſont mauvaiſes, & très-mauvaiſes: ainſi, pour reſtituer cette liberté, dont on vous flatte, vous ne pourriez vous conduire avec trop de circonſpection & de ménagement.

Sans doute, ſi vous étiez un peuple brave, ſans luxe, ſans avarice, ſans molleſſe, la révolution que vous méditez ſeroit aſſez facile. Mais quels progrès peut faire l'indépendance chez un peuple dont l'amour de l'argent eſt l'ame de toutes les penſées, & qui recherche les honneurs en ſe couvrant d'ignominie?

Dans les circonſtances actuelles, votre but eſt la félicité publique. Méfiez-vous donc de tout preſtige deſtructeur: méfiez-vous de ces rhéteurs diſerts, dont l'éloquence fluctueuſe & obſcure, ſemblable à la baguette d'une fée, a le ſecret de bouleverſer toutes les têtes en un moment, de changer toutes les idées, de détruire toutes les habitudes, & d'inſpirer à ſon gré les paſſions qu'il lui plaît d'inſpirer. Défendez-vous contre toute eſpece d'engouement. Sur-tout reſpectez le trône; vous n'avez pas aſſez de caractere pour être républicains; &

le premier pas que vous feriez vers cette liberté ſauvage, vous enfonceroit dans la ſervitude : tâchez donc de ne pas courir après un bien chimérique. La royauté n'eſt pas toujours un vice dans un gouvernement ; elle eſt au contraire un bienfait chez une nation, dès qu'elle a perdu ces idées primitives de ſimplicité & d'égalité qu'avoient autrefois les hommes, & qu'elle eſt incapable de les reprendre. L'inégale diſtribution des rangs, des titres, des richeſſes, des fortunes, des dignités, accréditées en France, nous défend d'y penſer comme en Suiſſe. Et ſi les Français ceſſoient d'avoir une maiſon privilégiée qui occupât la premiere place dans la ſociété, ſoyez perſuadés que l'état déchiré par les diviſions, les haines, l'ambition, la rivalité, les intrigues, & les factions de quelques hommes puiſſans, auroit bientôt pluſieurs deſpotes. Nous aurions nos Sylla, nos Marius, nos Craſſus, nos Pompée, nos Céſars, nos Antoine, nos Lépide; & fatigués de leurs haines ou de leurs careſſes, nous finirions par nous croire trop heureux d'obéir à un Octave ou à un Cromwel, devant qui tous les pouvoirs s'anéantiroient. Si vous perdez l'équilibre dans votre réſolution, ſi cette refonte d'une nation vieillie dans les préjugés, & dont les lois ſont uſées, pour ainſi dire, n'eſt pas ménagée de loin, & exécutée avec prudence, l'état eſt perdu ſans reſſource. Vous ferez ſans ſuccès des lois & des réglemens ſalutaires, & vous retomberez dans l'abâtardiſſement & dans la ſervitude.

FIN.